



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Languedoc Roussillon

420, Allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

☎ 04.67.50.50.60 • Courriel : accueil@faf-lr.fr • Site Web : www.faf-lr.fr

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

❖ Définition :

La bientraitance vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Pour le professionnel, il s'agit d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et d'un refus sans concession de toute forme de violence.

L'expression de l'utilisateur est valorisée. La bientraitance est concrètement une démarche répondant aux droits de l'utilisateur et à ses choix.

La démarche de bientraitance est un aller-retour permanent entre penser et agir. Elle exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels, et nécessite une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective préconise pour les améliorer. Dans cette optique, elle induit l'adoption d'une culture de questionnement permanent.

La recherche de bientraitance est une démarche continue d'adaptation à une situation donnée. Par essence, elle est sans fin. Elle implique une réflexion et une collaboration incessantes entre tous les acteurs d'un accompagnement, à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

❖ La promotion de la bientraitance à la FAF-LR

La charte de promotion de la bientraitance s'inscrit dans les valeurs de l'association de la FAF-LR.

1. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de la personne accompagnée.
2. Donner à la personne accompagnée et à ses proches une information accessible (noir, agrandi, braille, version numérique, sonore), individuelle et loyale.
3. Garantir aux personnes accompagnées et à leur famille d'être coauteurs de leur projet en prenant en compte leur liberté de choix et de décision.
4. Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité des personnes accompagnées.
5. Faire émerger les potentialités et valoriser les capacités de chaque personne accompagnée.
6. Évaluer les besoins et compétences et adapter les outils de compensation, toujours dans le respect du choix de la personne accompagnée.
7. Veiller au bien-être et au respect du rythme de chaque personne accompagnée.
8. Respecter la confidentialité des informations relatives à la personne accompagnée.
9. Garantir des accompagnements conformes aux bonnes pratiques et recommandations.
10. Permettre à la personne accompagnée de vivre pleinement sa citoyenneté, au cœur de son environnement.
11. Les professionnels sont sensibilisés et informés pour identifier - anticiper et signaler les situations qui peuvent constituer un risque pour les personnes déficientes visuelles.
12. Les professionnels identifient les besoins évolutifs des personnes accompagnées en lien avec les personnes et leurs aidants.
13. Les professionnels participent à l'adaptation des infrastructures sur la place publique pour favoriser une dynamique inclusive du public déficient visuel.
14. Les professionnels favorisent la participation des personnes accompagnées dans l'ensemble des espaces de concertation.
15. Les professionnels sont des ressources pour l'ensemble des partenaires significatifs pour l'accueil et l'accompagnement des personnes déficientes visuelles et favoriser leur engagement citoyen.

Référent bientraitance à la FAF-LR

Magali GUIMBERTEAU, Cheffe de service SESSAD - antenne de Montpellier est la référente bientraitance des services de la FAF-LR.

Fait à Montpellier, le 12 Janvier 2024.

Pierre PETIT, Directeur de la FAF-LR

